Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		-	ororogradae ec	a r ouquouage	F					
	I.1 Numéro du d	locument		20 048 (#2005)	I.2 Type d'Opéra	nteur				
	FR-BIO-16.250-0046718.2023.002				Opérateur Croupe d'opérateurs					
					☐ Groupe d'opérateurs					
	100 (100 (100 (100 (100 (100 (100 (100									
			1992							
sə.										
ioi										
gal	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
bli	Nom LUCIE ARAGON Adresse 10 Avenue du professeur Grasset bâtiment C 34070 Montpellier			Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande						
ts o				Pays France Code ISO FR						
en	Pays	France	Code ISO	FR						
ém	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
白	• Production									
e I										
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôt										
P	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux									
		le production: on biologique, sauf c	durant la période d	de conversion						
	– production biologique, sauf durant la période de conversion									
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
I.7 Date, lieu I.8 Validité										
	Date					le du 18/07/2023	au	30/06/2025		
	Dute	30 août 2023 12:33:29 +0200 CEST	signature							
	Lieu	Marmande (FR)								
			4	λ						
			1,4							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II 1 Répertoire des produits	
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé a (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits champ d'application du règlement (UE) 2018/8 Plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques : Divers PPAM + cueillette + Pommiers thym romarin pimprenelle sariette verveine Lavande Melichryses camomille	au règlement relevant du 448 Biologique
Partie II: Éléments	sauge achilées hysope Absynthe millefeuille Melisse Consoudes tanaisie	Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant s'effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le comptraitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, pa 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformér règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la pril n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	aragraphe 3, du règlement (UE) ment à l'article 34, paragraphe 3, du roduction biologique et pour lesquelles érateur conformément au programme e d'édition du présent certificat et tel